

MEILLEURE COPIE

Concours interne de **TECHNICIEN-NE TERRITORIAL-E** Session 2020 *Spécialité Métiers du spectacle* **RAPPORT TECHNIQUE**

Ville de Techniville
Service technique

15/04/2021

RAPPORT TECHNIQUE

À l'attention du directeur général des services de la ville de Techniville

Objet : rapport technique sur les discothèques éphémères

Référence : Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés

Levier de communication important, l'événementiel est une véritable vitrine pour les actions culturelles portées par la municipalité. Les discothèques éphémères font partie de ces dispositifs qui en plus de palier aux manques d'activités festives durant la période estivale, permettent la diffusion de campagne de sensibilisation à travers une offre culturelle.

Cependant, la mise en place de ce genre d'événement, doit prendre en compte de multiples réglementations, portant sur la sécurité des personnes, la santé publique ou encore la protection de l'environnement.

Dans le présent dossier, nous allons dans un premier temps aborder la réglementation et les études préalable nécessaire pour le déploiement de ce type d'établissement, puis dans un second temps, la prise en considération de l'environnement local et de son enviroment.

I) Les établissement recevant du public (ERP), un cadre règlementaire bien établie

Les discothèques éphémères sont considérés comme des ERP de type CTS (Chapiteaux, Tente, Structure), et sont soumis aux réglementations en vigueur, par le règlement de sécurité.

I A) La réglementation applicable aux CTS

Si l'établissement est construit, assemblé ou implanté pour la première fois, l'établissement doit obtenir une attestation de conformité délivrée par le préfet du département. Pour cela, le propriétaire doit faire appel à un bureau de vérification des chapiteaux, tentes et structures agréé par le ministère de l'intérieur, qui portera sur la stabilité mécanique ainsi qu'à sa

réaction au feu. Une vignette attestation devra également être délivrer pour chaque équipement technique (chauffage, électricité, etc...) et les moyens de secours doivent être vérifié par un organisme de contrôle agréé. Enfin, la commission consultative départementale de sécurité doit effectuer une visite afin d'obtenir l'attestation de conformité. Toutes ces informations devront être centralisé et mis à jour dans le registre de sécurité, véritable carte d'identité de l'installation, afin d'assurer que l'ensemble de l'équipement est en conformité avec la réglementation en vigueur.

Un dispositif prévisionnel de secours à personnes, est désormais obligatoire pour toute manifestation culturelle de plus de 1500 personnes, il regroupe l'ensemble des moyens humains et matériel de premier secours.

Au delà des aspects règlementaires applicable à la structure en elle-même, des études préalable peuvent être nécessaire pour s'assurer de la pertinence du site d'implantation de l'équipement.

I B) Un environnement soumis à des études préalables

Les collectivités locales sont garantes de la tranquillité publique (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales). Elles disposent de nombreux leviers de prévention et de répression contre le bruit. Elle se doit de mettre en garde l'exploitant des nuisances sonores susceptible d'être générer par son activité. Si c'est la collectivité locale qui est productrice de bruit, elle est dans l'obligation commune de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter la réglementation. Elle se doit donc de faire réaliser, selon la nature de l'équipement, une étude de l'impact des nuisances sonores, une notice ou une étude d'impact. Si l'activité est un lieu musical fermé, une étude de l'impact des nuisances sonores doit être réaliser et tenu à disposition des agents chargé du contrôle. Pour montrer l'exemple, les collectivités locales peuvent également faire une étude de faisabilité du projet, compléter par une étude environnementale ou économique.

En effet, la prise en considération des enjeux environemtaux la concertation avec les acteurs économiques sont à prendre en compte pour le bon déploiement de l'équipement.

II) Environnement et Économie local, une concertation incontournable

La mise en place d'une discothèque éphémère, ne peut se faire sans prendre en considération les acteurs économiques locaux, et la préservation de l'environnement.

II A) Prendre en considération l'opinion local

L'implantation d'une discothèque éphémère laisse rarement indifférent la population locale. Risque d'incivilité, nuisance sonore, concurrence, pollution. Toutes ces risques fait poser un risque de recours à l'encontre de ce type de projet. Des discothèques éphémères ont dû baisser le rideau en Bretagne, pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques encourus sur son environnement ou ses acteurs économiques. C'est bien pour ces raisons que les études mener au préalable sont pertinentes. Les frais de bureaux d'études sont parfois considérés comme excessif, ils permettent pourtant d'éviter les coûts, autrement plus élever de l'avortement précoce du projet, sur lequel des frais considérables pourraient déjà être engagé, et ainsi faire preuve de transparence face à la population.

Dans cette même logique de préservation, et d'économie des coûts, il est indispensable de se tourner vers les démarches de réduction des impacts environnementaux.

II B) Économie circulaire et événementiel, une évolution incontournable

Les récentes évolutions législatives, telle que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, encourage les acteurs de l'événementiel à faire évoluer leur modèle pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Pour rappel, bien que de nombreuses mesures sont applicables qu'en 2040 : fin du plastique jetable, lutte contre le gaspillage alimentaire, mesure favorisant l'économie social et solidaire, réemploi et réutilisation des ressources, etc.... Ces mesures interviennent à un moment de prise de conscience collective sur la nécessité d'adopter un modèle adapté aux défis d'aujourd'hui et à la préservation de l'environnement. Organiser un événement implique en effet de concentrer des participants, du matériel et de l'énergie sur un même lieu. Il se doit de faire preuve de sobriété pour adoucir sa cohabitation avec les riverains de son environnement.

La réglementation en vigueur autour du déploiement d'une discothèque éphémère peut paraître lourde, mais elle est à l'image des enjeux et des attentes de la population et de notre époque.